L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er DECEMBRE 1877. 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 1er DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles,—la jolie maison cottage No. 22, rue Columbus, entre Marais et St-Claude.

Par S. Guinault, au No. 241 de la rue Bienville—meubles.

Par D. E. Morphy & Son, au No. 108 et 110 de la rue des Magasin—sardines et homards.

Grandes occasions—Aujourd'hui à midi à la Bourse d'encan St-Charles, en propriétés de choix, plantation à sucre près de la ville, actions du crédit foncier et autres, annoncées positivement pour être vendues pour le compte de succession et autres intérêts, par C. E. Girardey, encanteur. Des occasions aussi favorables se présentent rarement, et ne doivent pas être négligées. Nous appelons spécialement sur cette vente l'attention des capitalistes.

Pour plus amples renseignements, voyez les annonces et les plans à la vente.

Placement magnifique—L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur la vente de cette sucrerie de valeur, connue sous le nom de Plantation Morgan ou Aurora, annoncée pour être vendue positivement AUJOURD'HUI, par C. E. Girardey, encanteur, à 1/3 ou 1/4 comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit. Sa faible distance de la ville, sa situation qui la met à l'abri des inondations et son sol qui la rend propre à la culture de tous les principaux produits de la Louisiane, feraient de cette acquisition un placement sûr, avantageux et productif. Pour plus amples informations voyez le plan et les annonces à la vente.

Sardines et homards—Voir l'annonce de D. E. Morphy & Son.

Gambetta et le général Grant.

La dépêche suivante rend compte du dîner offert à l'ex-président Grant par M. Emile de Girardin:

Paris, 27 novembre.—M. Emile de Girardin a donné un grand dîner au général Grant ce soir. Parmi les invités se trouvaient le ministre Noyes, M. Hill, MM. Gambetta, Grévy, Renault, De Lesseps, Waddington et Vignaud.

M. de Girardin a proposé la santé du général Grant. Le général a répondu et a bu à la prospérité de la république française, disant qu'il espérait qu'elle atteindrait le résultat auquel les américains s'étaient efforcés d'arriver, savoir le régime de liberté accessible à tout le monde.

Gambetta en proposant la santé de M. de Girardin l'a remercié de lui avoir fourni l'occasion de s'asseoir à la même table avec un ex-président des Etats Unis. Il a parlé avec éloges de la carrière politique du général Grant et a montré comment le général, obéissant aux lois de son pays, tout en comprenant l'importance et la dignité de l'armée, ne lui a JAMAIS PERMIS D'ASSUMER LA SUPREMATIE SUR LE POUVOIR CIVIL.

Gambetta a conclu comme suit: "la France, malgré ses infortunes immméritées, reste grande et généreuse et attachée par dessus tout à la liberté."

M. Gambetta est un orateur dont le talent a grandi comme la fortune politique; il est le chef d'un grand parti et il occupe une situation qui le met en évidence aux yeux du monde entier. Il est donc regrettable qu'il se laisse entraîner dans ses discours à parler de choses qu'il paraît ignorer absolument. Ses ennemis lui ont reproché cruellement la grossière erreur qu'il a commise en géographie lors de la sortie du général Ducrot, en confondant Epinay près Longjumeau sur la route d'Orléans avec Epinay près Saint-Denis. Tout le monde ne peut pas connaître assurément tous les villages de France. Mais un homme qui était mis de lui-même à la tête du gouvernement de son pays, pendant une invasion étrangère, devait suivre assez attentivement sur la carte les opérations du siège de Paris pour ne pas faire effectuer par l'armée d'Orléans un faux mouvement par suite d'une confusion impardonnable.

Par son assertion relative au général Grant que nous avons soulignée, M. Gambetta va autoriser les adversaires qui lui ont reproché de ne pas savoir la géographie, à dire qu'il ne sait pas davantage l'histoire des Etats-Unis, et il va devenir la risée de tous les Américains.

Tout autre que le flegmatique Grant eût perdu son sérieux devant un pareil compliment qui pouvait être pris pour une sévère épigramme, mais qui n'est qu'un pavé maladroit.

Nous pensions que quelques publications récentes et plusieurs correspondances bien faites, avaient dû éclairer quelque peu le public français sur les faits de l'histoire récente des Etats-Unis, mais il paraît que ces écrits n'ont fait la lumière que chez un petit nombre de lecteurs, car nous voyons journellement des exemples de l'ignorance profonde dans laquelle on est généralement en France sur les évènements même les plus saillants et sur le caractère des hommes politiques de ce pays.

La visite de Grant à Paris en a fourni de nouvelles preuves. Un jour, c'est M. de Lafayette félicitant le général Grant de s'être soumis à la volonté de la nation en descendant du pouvoir; puis c'est un journaliste de la *France* qui propose au maréchal Mac-Mahon le général Grant comme un modèle à suivre.

M. Gambetta vient mettre le comble à cette série de flagorneries qui tombent tellement à faux qu'elles en sont ridicules, en portant Grant aux nues pour n'avoir *jamais permis à l'armée d'assumer la suprématie sur le pouvoir civil.*

Il faut croire que M. Gambetta n'a jamais lu en fait d'histoire des Etats-Unis, que les spirituels romans, aussi littéraires que peu véridiques, de M. de Laboulaye sur ce pays. Si occupé qu'il soit par les études auxquelles il se livre—de son propre aveu—pour combler les lacunes de son éducation première, encore devrait-il comme homme politique et chef de parti, se tenir au courant des évènements contemporains et lire les journaux.

Mais peut-être ne lit-il que le sien. Or, nous avons remarqué que la *République française* et la plupart des journaux républicains ont pour système de supprimer ou de tronquer les nouvelles des Etats-Unis qui ne sont pas conformes à leurs théories préconçues sur la république modèle.

Est-il possible, cependant, que M. Gambetta n'ait pas su que, pendant toute sa présidence, M. Grant n'a pas fait autre chose que de faire prédominer la suprématie du pouvoir militaire sur le pouvoir civil? Est-il imaginable qu'il n'ait pas entendu parler des nombreuses interventions militaires ordonnées par Grant dans les Etats du Sud, de l'occupation par la force armée des salles législatives et notamment de l'expulsion de la législature de la Louisiane, le 4 janvier 1875, qui a eu un tel retentissement?

Comment peut-il ignorer que cette expulsion a causé une commotion profonde dans les Etats-Unis et provoqué de la part d'un républicain éminent, M. Evarts, secrétaire d'Etat actuel du président Hayes, une protestation énergique?

Comment ne sait-il pas que l'emploi de l'armée, disséminée aux dernières élections dans divers Etats du Sud afin de protéger et de rendre possibles les fraudes, a été cause que le dernier Congrès a refusé de voter les allocations militaires, parce que le Sénat n'a pas voulu accepter la condition mise par la Chambre à son vote—la non intervention de l'armée dans les affaires civiles des Etats?

Comment n'a-t-il pas entendu parler de la session extraordinaire que le président Hayes a dû convoquer et qui dure depuis le 15 octobre, précisément dans le but de faire voter ces allocations, l'armée et la marine ayant dû vivre à crédit depuis le 1er juillet dernier?

Quelle confiance peut inspirer comme homme d'Etat, un politicien qui aspire à fonder dans son pays l'ordre républicain, quand il prouve qu'il n'a pas étudié le fonctionnement de la Constitution américaine et qu'il ignore même les faits les plus récents de l'histoire des Etats-Unis?

Parler de l'obéissance de Grant aux lois de son pays, quand il est patent que Grant n'a fait que fouler aux pieds la Constitution et les lois et quand son propre parti au Sénat n'a jamais osé endosser la responsabilité de son intervention arbitraire en Louisiane, c'est faire preuve d'une ignorance inconcevable ou d'un dédain de la vérité que l'esprit de parti n'explique ni ne justifie.

Il faut croire que M. Gambetta est casuiste et qu'il distingue dans les expulsions d'assemblées celles qui sont bonnes de celles qui ne le sont pas. Distinction dangereuse car elle tend à substituer le jugement arbitraire individuel au droit des assemblées élues.

Les libéraux et les républicains français en proposant Grant comme modèle au maréchal Mac Mahon, ignorent-ils qu'ils encouragent ce dernier à envoyer tout simplement un régiment à Versailles pour balayer l'Assemblée d'après la méthode de Grant?

DEPECHES ADDITIONNELLES DE FRANCE.

Nous trouvons dans les journaux de l'Ouest, les télégrammes suivants:

Paris, 27 nov.—La Chambre des députés a résolu hier d'ajourner la décision sur la validité de l'élection de Fourton, jusqu'après le rapport de la Commission sur les abus électoraux. Cela suspend le droit de M. de Fourton à voter. (La majorité de M. de Fourton à Ribérac a été de mille à deux mille voix).

La motion de M. Bardoux au sujet de l'état de siége et des lois sur la presse porte que pendant la prorogation des Chambres, le Président pourra proclamer l'état de siége, mais que les Chambres se réuniront de plein droit dans les trois jours qui suivront la promulgation du décret; pendant la dissolution, l'état de siége ne pourra être proclamé que dans l'éventualité d'une guerre étrangère.

Batbie a eu une entrevue avec le président Mac-Mahon, comme délégué du centre droit constitutionnel, et lui a recommandé de prendre un cabinet républicain modéré. Le Président a, néanmoins, exprimé son ressentiment du vote de samedi, à la Chambre des députés.

On dit que les sénateurs constitutionnels, malgré cet échec, s'efforceront de nouveau d'obtenir la formation d'un ministère centre gauche.

PROCHAINE ELECTION DE DEUX SENATEURS INAMOVIBLES.

Versailles, 26 novembre.—Le Sénat a fixé au 4 décembre l'élection des deux sénateurs inamovibles en remplacement de MM. de Franclieu et Lanfrey, décédés. On pense que le baron de Larcy et M. Ferdinand Barrot, tous deux appartenant à la droite, seront élus.

On mande par le câble:

GRANT A PARIS.

Paris, 26 novembre.—Le général Grant n'ira pas en Espagne. Il quittera Paris cette semaine et se rendra à Lyon, à Marseille, à Nice et à Villefranche. Dans cette dernière ville il s'embarquera pour Athènes et Constantinople. M. Grant a écrit au comité de l'Union franco-américaine une lettre dans laquelle il approuve chaleureusement l'œuvre de la Statue de la Liberté, non seulement à cause de la valeur artistique de cette statue, mais parce qu'elle est l'expression de l'amitié qui unit les deux nations. M. Laboulaye a répondu à cette lettre dans les termes les plus cordiaux.

MANIFESTATION REPUBLICAINE A ROME.—Une dépêche de Londres du 27 novembre dit:

A une démonstration qui a eu lieu à Rome en commémoration de la bataille de Mentana, dimanche, la police a saisi quelques drapeaux républicains. Les télégrammes adressés aux journaux étrangers ont été arrêtés, parce qu'ils contenaient des comptes-rendus des discours séditieux prononcés dans cette occasion.

LES CHEMINS DE FER EN ESPAGNE.—La *Gaceta*, dit une dépêche de Madrid du 27 novembre, publie un décret royal qui établit un système et une direction uniques pour les chemins de fer en Espagne.

THEATRE DES VARIETES.—OPERA.—La représentation des *Huguenots* avait attiré, hier, aux Variétés, une magnifique chambrée. Cette nouvelle et troisième épreuve a été très satisfaisante, si on tient compte de quelques petites imperfections inévitables.

Mme Pappenheim a remporté un véritable triomphe dans le rôle dramatique de Valentine; elle y a déployé toutes ses ressources comme chanteuse et comme tragédienne, et sa voix, complètement remise de la fatigue du voyage, nous a paru plus belle et plus ample.

M. Ch. Adams a partagé son succès au quatrième acte; sa voix un peu faible au troisième, s'est échauffée et il a joué et chanté le grand duo d'amour et de passion, avec toute l'expression désirable.

Le temps nous manquant nous ne pouvons que complimenter brièvement les autres artistes, Mlle Human, chanteuse légère, dont la voix est d'un timbre très riche et qui vocalise avec facilité, et Mme Phillips qui a dit la cavatine du page dans un style plein de distinction.

MM. Wiegand et Blum se sont montrés chanteurs corrects. Nous reviendrons sur cette représentation.

Ce soir on donne *La Muette de Portici* avec MM. Ch. Adams, Fritsch, Wiegand et Adolphe et Mlle Alexandre Human. Mlle Minzelli remplira le rôle de Fenella.

Dimanche, le magnifique opéra de Weber, *Freyschutz* (*Robin des Bois*) sera interprété par madame Pappenheim, MM. Fritsch, Blum, etc.

Le spectacle commencera ce soir à huit heures, demain et lundi à sept heures et demie.

G
R
O
S
Cent mille
Dollars,
Cent mille
L
O
T.

NE TARDEZ PAS.

Second Grand Tirage à Louisville, Ky.—Le jour fixé est positivement le 31 décembre 1877, et l'argent sera rendu.

Lundi, 31 décembre, irrévocablement, le second grand tirage pour le soutien des écoles de ville de Frankfort aura lieu. Il sera conduit et surveillé par des citoyens avantageusement connus de l'Etat du Kentucky. Les prix, tous au comptant, s'élèvent à $310,000, variant de $50,000 à $10. Les billets sont de $10 seulement et le temps pour les acheter est très limité. Ainsi procurez-vous en tout de suite en vous adressant aux directeurs généraux, G. W. Barrow & Co, bureau du *Courier-Journal*, Louisville, Ky., ou à Thos. H. Hayes & Co., agents généraux, No 697 Broadway, New York. Des listes du tirage seront adressées à tous les preneurs de billets, et le payement des lots sera continué pendant six mois après le tirage. Autorisée par la Législature de l'Etat et conduite loyalement, cette loterie est une occasion rarement offerte pour faire fortune avec une somme simplement nominale. Les directeurs enverront à toute adresse un *Illustrated Weekly* donnant d'amples détails, si l'on en fait la demande immédiate.

Achetez votre charbon chez Maclin, au No 34 de la rue Carondelet.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

Achetez votre charbon chez Maclin, au No 34 de la rue Carondelet.

—Les républicains continuent à faire fête au général Grant, le glorificateur de la Prusse, l'insulteur de la France.

Un grand bal a eu lieu avant hier à l'occasion de la présence à Paris de l'ex-président des Etats Unis, chez le peintre américain Healy. M. Gambetta y assistait, et, pour bien affirmer ses sentiments respectueux, il s'est tenu pendant toute la soirée debout à côté du général Grant, prenant ainsi sa part des honneurs que les invités rendaient à l'ex-président.

Nouvelles de France.

Nous empruntons aux journaux du 14 et du 15 novembre les informations suivantes:

Le *Moniteur* s'exprime ainsi sur le projet d'un ministère d'affaires:

"Dans la situation présente, rien n'est plus nuisible aux intérêts de tous que l'irrésolution chez les gouvernants, et l'indécision chez les gouvernés. Aussi accueillons-nous avec empressement, lorsqu'elles nous viennent de bonne source, les informations qui sont de nature à faire regarder comme prochaine une solution nette des difficultés qui semblent, depuis quelques jours, s'accumuler pour faire obstacle aux efforts des esprits les mieux intentionnés.

"Ainsi que nous le disions, hier, les entretiens que le maréchal a eus, samedi soir, avec les membres influents des groupes de droite du Sénat et de la Chambre des députés, ont fait sur lui une impression qui paraît être décisive.

"Plus que jamais le chef de l'Etat est résolu à ne gouverner qu'avec les conservateurs, mais il n'a pas accueilli avec une égale confiance et une même sympathie les assurances de dévouement qui lui ont été données.

"Il aurait, nous assure-t-on, déclaré en termes très précis qu'il n'aurait qu'un signe à faire pour qu'aussitôt les éléments d'un "ministère énergique et fort" lui fussent fournis par le parti de l'Appel au peuple, mais que ce n'était pas avec ce parti qu'il entendait gouverner. Il ne veut pas être le complice de ses sourdes menées, et ne sera pas non plus dupe de ses protestations conservatrices.

"C'est donc dans le groupe des constitutionnels que le maréchal entend choisir les membres du futur ministère. Il espère que l'attitude pleine de franchise de ce groupe, que son dévouement à la personne du chef de l'Etat, et ses intentions conciliantes, faciliteront au cabinet pris dans ses rangs l'aplanissement des difficultés présentes; que ce cabinet obtiendra le vote du budget, qu'il réussira à faire adopter, par la Chambre des députés, une politique modérée qui ne mette en péril ni la tranquillité du pays, ni les graves intérêts engagés dans l'Exposition universelle, et qui lui permette à lui-même d'arriver au terme de son mandat.

"S'il échouait dans cette tentative, le maréchal, ne croyant pas devoir ni pouvoir se retourner vers les gauches, serait alors résolu à donner sa démission dans un message adressé aux Chambres, et par lequel, exposant le but qu'il a voulu atteindre, il déclarerait avoir épuisé tous les moyens de gouverner dans le sens conservateur.

"A l'heure où nous écrivons, le maréchal n'a encore ouvert aucune négociation pour la formation d'un ministère nouveau, mais il a déjà choisi les hommes qui lui paraissent être le mieux à même de remplir le programme auquel il s'est arrêté.

"Aussitôt que le cabinet actuel aura rendu ses comptes devant l'une des Chambres, le maréchal fera appeler ceux sur le dévouement desquels il compte."

—De son côté, l'*Agence Havas* s'exprime en ces termes:

"Il résulte de conversations privées qu'on a soumis à l'examen de l'Elysée l'adoption d'une nouvelle ligne de conduite qui consisterait en ceci:

"En se reportant, d'une part, aux déclarations présidentielles relatives à la volonté de gouverner avec la majorité du Sénat; en s'appuyant, d'autre part, sur ce fait que l'existence de cette majorité repose, aujourd'hui, exclusivement, sur le groupe dit des 21 constitutionnels, qui, en se portant à droite ou à gauche, décide du gouvernement de la France, pourquoi le Président de la République n'imposerait-il pas à ce groupe, créé, par les circonstances, arbitre de la situation, le soin de la trancher.

"Si, ainsi appelé à se prononcer, le centre droit du Sénat se jette à droite, la majorité, aujourd'hui douteuse, redevient certaine.

"Si, au contraire, craignant d'engager la lutte avec la Chambre des députés, le centre droit estime que le scrutin du 14 octobre exige la formation d'un ministère républicain, le maréchal, dégagé par ces mêmes qui forment la majorité du Sénat, retrouve son irresponsabilité constitutionnelle.

"Cette combinaison a paru, d'autant plus séduire certains esprits que, quelle qu'en dût être l'issue, ils y voyaient l'avantage de créer, entre deux partis surexcités, des négociateurs modérés capables d'amener, de part et d'autre, sinon des concessions importantes, au moins un apaisement relatif.

"Il y a, toutefois, lieu de craindre que ceux à qui l'on ferait appel pour jouer ce rôle ne soient effrayés d'une aussi lourde tâche. Plusieurs d'entre eux, consultés à ce sujet, ont, en effet, paru décliner la substitution de leur responsabilité à celle du Président de la République."

Nous lisons dans la *Correspondance Havas* du 15:

"Le bruit courait dans les groupes républicains de la Chambre que le gouvernement songerait à s'opposer à la nomination de la commission d'enquête, en soutenant que cette résolution est inconstitutionnelle.

"On ajoutait que dans le cas où la Chambre passerait outre, la prorogation dont il a été question, ces jours-ci, deviendrait un fait accompli.

"Des députés de la droite ont fait, hier matin, une nouvelle démarche auprès du maréchal, pour l'assurer de leur concours et lui demander de faire prévaloir une politique de résistance énergique.

"Le chef de l'Etat a répondu qu'il lutterait jusqu'au bout contre les menées et les empiétements du radicalisme, mais que l'appui du Sénat lui était indispensable; s'il venait à lui faire défaut, il donnerait immédiatement sa démission.

"Le Président de la République a ajouté qu'il protestait contre certaines insinuations qui tendaient à le représenter comme disposé à sortir de la légalité. Quoi qu'il arrive, il sera toujours un respectueux serviteur de la loi et de la Constitution.

"Interrogé sur ce qu'il ferait si la Chambre venait à sortir de la légalité, le maréchal a répondu qu'il aviserait.

"Le maréchal a déclaré de nouveau que si l'appui du Sénat venait à lui faire défaut, il se retirerait.

"D'autre part, on lit dans le *Moniteur universel*:

"Le conseil des ministres s'est réuni hier matin. Il a examiné la situation nouvelle créée par les incidents d'hier, à la Chambre des députés.

"Le maréchal a réclamé de ses ministres qu'il restent aux affaires et leur en a fait un devoir, tant vis à vis de sa personne, que vis à vis du parti conservateur.

"Le maréchal s'est montré très irrité, tant de l'affectation avec laquelle M. Albert Grévy l'avait, à plusieurs reprises, désigné en répétant que tous ceux qui avaient eu une part d'action dans le 16 mai, "quels qu'ils soient," devaient être soumis à l'instruction et au verdict de l'Assemblée—que des applaudissements significatifs, par lesquels les gauches avaient, avec ostentation, couvert chacune de ces allusions transparentes.

"On me provoque, aurait dit le chef de l'Etat; je répondrai."

"Les ministres ont retiré leur démission et assuré au maréchal que leur concours entier lui était acquis jusqu'au jour où il le croirait utile.

"On prête au gouvernement l'intention de déférer au Sénat la décision que prendra la Chambre des députés, comme outre-passant les pouvoirs qu'elle tient de la Constitution.

"Le gouvernement voit, en effet, dans la demande d'enquête, une véritable instruction sur les actes du gouvernement, et constituant une véritable mise en accusation du chef de l'Etat, des ministres et des fonctionnaires."

Hier soir, les bureaux de la droite ont eu, avec le maréchal, une entrevue au cours de laquelle nouvelle assurance lui a été donnée de l'appui des conservateurs, au nom de toutes les fractions de ce parti. (*Havas*)

L'*Ordre*, la *Liberté* et d'autres journaux communiquent, ce soir, à leurs lecteurs, la note suivante:

"Ce matin, à huit heures et demie, MM. Béhic vice-amiral de la Roncière, le Noury, Brame, d'Espeuilles, Bonafous, Hubert de Lisle, délégués du groupe bonapartiste du Sénat, ont été reçus par le Président de la République. Au nom de leurs amis, ils ont déclaré au maréchal qu'il pouvait compter sur leur concours et sur leur dévouement le plus absolu.

"Le Président s'est montré vivement touché de cette démarche; il en a remercié les délégués et leur a déclaré qu'il resterait à son poste tant qu'il aurait l'appui du Sénat."

On disait, il y a cinq jours, que le général Berthaut avait adressé sa démission au maréchal en des termes qui avaient motivé entre celui-ci et le ministre démissionnaire une entrevue, à la suite de laquelle le général Berthaut n'avait plus reparu à l'Elysée.

Plusieurs journaux avaient démenti cette nouvelle.

Nous en trouvons, aujourd'hui, la confirmation suivante dans l'*Assemblée nationale*:

"Hier soir, après la séance, tous les ministres se sont rendus auprès du maréchal, avec lequel ils se sont longuement entretenus, au sujet de la proposition de M. Albert Grévy.

"Lorsque nous disons *tous* les ministres, nous nous trompons: M. le ministre de la guerre, le général Berthaut, depuis sa lettre, n'assiste plus au conseil des ministres.

"La raison de cette absence est, du reste, fort naturelle.

"A la première entrevue que le maréchal eut avec le général Berthaut, après la réception de sa lettre, le chef de l'Etat releva, dans des termes si durs et si mérités, devant tous les ministres, l'attitude de M. Berthaut, que ce dernier n'a plus paru depuis à l'Elysée."

Achetez votre charbon chez Maclin, au No 34 de la rue Carondelet.

Le coureur le plus rapide
N'arrive pas toujours le premier au but:
Le plus vaillant
N'est pas non plus toujours
Le vainqueur,
Mais avec un billet
De $10
Vous pouvez gagner $100 000
Dans le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.

Achetez votre charbon chez Maclin, au No 34 de la rue Carondelet.

FRANCE.

CHAMBRE DES DEPUTES.

(Extrait de la séance du 12 novembre.)

M. Leblond: J'ai l'honneur de déposer une proposition de résolution relative à des modifications à apporter au règlement de la Chambre. Je demande l'urgence de cette proposition qui est ainsi conçue:

"Article 1er.—Le chapitre XIII du règlement de 1876 est abrogé et remplacé par le chapitre XIII du règlement de l'Assemblée du 18 février 1871.

"Art. 2.—Toutefois, les articles 115, 119 et 120 dudit règlement sont modifiés ainsi qu'il suit:

"Art. 115: Est rappelé à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, tout député qui, dans la même séance, aura encouru un premier rappel à l'ordre.

"Art. 119: La censure est prononcée contre: 1°....; 2°....; 3°....; 4° tout député qui aura adressé à un ou plusieurs de ses collègues ou à un membre du gouvernement des injures, provocations ou menaces.

"Art. 120: La censure avec exclusion temporaire du lieu des séances est prononcée contre tout membre: 1° qui aura résisté à la censure simple; 2° qui aura, en séance publique, fait appel à la violence, provoqué à la guerre civile ou à la violation des lois constitutionnelles (Très bien! très bien! à droite); 3° qui se sera rendu coupable d'outrages envers l'Assemblée ou une partie de l'Assemblée, ou envers son président; 4° qui se sera rendu coupable d'outrages envers le Président de la République, le Sénat ou le gouvernement." (Très bien! très bien! à droite.)

La nécessité de ces modifications est tellement comprise, que je n'aurai aucun effort à faire pour justifier la demande d'urgence. Je rappellerai seulement que, dans ces derniers temps, il s'est passé, dans nos séances des faits extrêmement regrettables, des excès, des violences, des injures, qui ne peuvent se reproduire (A droite: C'est vrai!—Très bien! très bien à gauche), sans compromettre gravement la dignité de l'Assemblée.

Tout le monde paraît comprendre la nécessité de l'urgence, et je crois qu'une partie de la Chambre me saura gré de ne pas préciser davantage les faits qui motivent l'urgence. (Applaudissements à gauche.)

L'urgence est déclarée, à l'unanimité.

M. Albert Grévy: Au nom d'un grand nombre de nos collègues et au mien, j'ai l'honneur de déposer un projet de résolution, pour lequel je demande la déclaration d'urgence. En voici le texte:

"Considérant que les élections des 14 et 28 octobre ont été faites dans des conditions qui imposent à la Chambre des députés, protectrice du suffrage universel, dont elle est issue, un devoir exceptionnel:

"Que la campagne au cours de laquelle, pendant cinq mois, toutes les lois ont été violées (Exclamations à droite.—Applaudissements à gauche et au centre) pour exercer sur les élections une pression illégitime, a été couronnée par le scandale de la candidature officielle, s'étalant sous une forme et se manifestant par des procédés qui ont révolté la conscience publique; (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

"Que les moyens mis en œuvre pour essayer de dénaturer l'expression de la volonté nationale, le détournement de l'effet qu'ils peuvent avoir sur la validité des élections au profit desquelles ils ont été employés sont de nature à engager, à des titres divers, et sous diverses formes, la responsabilité de leurs auteurs, quels qu'ils soient (applaudissements), et qu'il importe, pour que les responsabilités se dégagent et deviennent effectives, que tous les faits délictueux ou criminels soient recherchés et présentés dans un tableau d'ensemble qui permette à la Chambre de formuler, avec précision, les résolutions qu'elle croira devoir prendre pour en assurer la répression et en prévenir le retour; (Applaudissements.)

"Considérant que le devoir, pour la Chambre des députés, de veiller au respect et à la défense du suffrage universel, est d'autant plus étroit que ceux qui ont prétendu vouloir le consulter, n'ayant pu dénaturer son verdict, affectent, aujourd'hui, de n'en tenir aucun compte, et se mettent à l'état de rébellion contre la souveraineté nationale; (Vifs applaudissements.)

"La Chambre adopte la résolution suivante:

"Art. 1er.—Une commission de 33 membres, nommée dans les bureaux, sera chargée de faire une enquête parlementaire, sur les actes qui, depuis le 16 mai, ont eu pour objet d'exercer sur les élections une pression illégale.

"Art. 2.—A cet effet, la commission, indépendamment des enquêtes particulières qu'elle croirait devoir faire dans les départements, pourra, soit sur le renvoi qui lui en serait fait par la Chambre, au cours de la vérification des pouvoirs, soit d'office, se faire remettre tous les dossiers des 14 et 28 octobre.

"Elle est investie, pour remplir sa mission, des pouvoirs les plus étendus qui appartiennent aux commissions d'enquête parlementaire.

"Art. 3.—Elle déposera le plus tôt possible un rapport dans lequel, après avoir constaté tous les faits de nature à engager, n'importe à quel titre, la responsabilité de leurs auteurs, quels qu'ils soient, elle proposera à la Chambre les résolutions que ces faits lui paraîtront comporter. (Applaudissements répétés à gauche et au centre)".

Une voix à droite: C'est la loi des suspects.

M. Albert Grévy: J'ai eu l'honneur de dire à la Chambre que je demandais l'urgence; quelques mots suffiront pour la justifier.

Vous avez, sur la proposition de M. Brisson, et à l'occasion de l'élection de M. Roques, dans la deuxième circonscription de Rodez, décidé qu'avant tout examen des élections sorties de la candidature officielle, et comme introduction, la question de la candidature officielle, considérée en elle-même et comme elle s'est produite, serait l'objet d'un débat à cette tribune.

L'heure de ce débat est venue. Notre proposition a pour objet de le provoquer, afin d'arriver à condamner, à flétrir la candidature officielle. (Applaudissements à gauche.)

D'un autre côté, parallèlement à la candidature officielle, et sur toute l'étendue du territoire, des faits délictueux ou criminels se sont accomplis, dont il importe d'assurer la répression. La conscience publique indignée l'exige impérieusement. (Applaudissements à gauche.)

Notre procédure habituelle, qui ordonne le renvoi aux ministres compétents, pour assurer la condamnation des coupables, serait aujourd'hui absolument vaine et dérisoire (Applaudissements) puisque à cette heure, les coupables, ce sont les agents des ministres, quand ce ne sont pas les ministres eux-mêmes. (Nouveaux et vifs applaudissements à gauche et au centre.)

La justice que nous n'avons pas à demander à un cabinet qui s'attarde sur ces bancs, c'est à la Chambre qu'il appartient de l'assurer sous la forme et à l'heure qu'elle déterminera. (Très bien! très bien! à gauche.)

Mais le pays attend de nous davantage: il attend que ceux qui, depuis cinq mois, traînent la France en province conquise, rendent compte de leurs actes, de ce qu'ils ont fait de son repos, de ses libertés, de ses intérêts publics. (Applaudissements répétés à gauche.)

Il nous a donné mandat de revendiquer son droit souverain. Il demande à savoir qui doit être obéi, du maître souverain, dont nous sommes, ici, les représentants, ou des serviteurs révoltés. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

Voilà le mandat que nous avons reçu. Le pays a fait son devoir noblement, courageusement. C'est à nous, sans plus tarder, à faire le nôtre. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Le duc de Broglie, garde des sceaux, président du conseil: Le gouvernement aussi demande l'urgence sur cette enquête. Le gouvernement est aussi pressé que la Chambre de voir le jour se faire sur les accusations injustes et violentes dont il a été l'objet depuis cinq mois. (Applaudissements à droite.) Il appelle la lumière aussi avidement que vous.

Quand viendra le moment de constituer la commission d'enquête, le gouvernement réclamera, peut être, des juges plus impartiaux que ceux qu'on demande. (Applaudissements à droite.) Il ira au devant de cette enquête plus rapidement qu'autrefois des hommes qui avaient pris le pouvoir sans mandat. (Applaudissements à droite.)

Il discutera aussi cette étrange théorie constitutionnelle en vertu de laquelle, lorsque trois pouvoirs existent dans l'Etat, l'un d'eux traite de rebelles les deux autres qui ne se soumettent pas à sa volonté. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Voilà les points sur lesquels le gouvernement appelle aussi avidement que vous la lumière.

Il accepte donc, il demande l'urgence. (Applaudissements à droite. — Aux voix!)

L'urgence, mise aux voix, est déclarée.

M. Gambetta: Nous demandons le renvoi immédiat dans les bureaux.

M. le comte de Choiseul: J'ai l'honneur de faire à la Chambre la proposition de se rendre immédiatement dans les bureaux pour examiner les deux propositions qui viennent d'être déposées. (Très bien! très bien! à gauche.—Aux voix!)

Voix à droite: Mais nous n'avons pas les textes.

M. Cuneo d'Ornano: Nous avons entendu la simple lecture des deux propositions, dont l'une propose de modifier le règlement, et dont l'autre est une sorte de mise en accusation du gouvernement.

Si grande qu'ait été notre attention nous ne pouvons avoir conservé des textes un souvenir suffisant pour en délibérer d'une manière sérieuse, car je pense que vous voulez délibérer d'une manière sérieuse. Il faut donc qu'on imprime et qu'on distribue les deux propositions, et je demande qu'on renvoie à demain la discussion dans les bureaux. (Aux voix!)

M. le Président. — M. Cuneo d'Ornano demande que le renvoi des deux propositions aux bureaux n'ait lieu que demain. Je mets aux voix cette proposition: le règlement permet, exceptionnellement, en cas de déclaration d'urgence, le renvoi immédiat dans les bureaux.

La Chambre, consultée, n'ordonne pas le renvoi à demain.

M. le président: Je ferai remarquer à la Chambre que pour satisfaire aux justes réclamations de ceux qui disent qu'ils n'ont pas sous les yeux le texte des propositions déposées, la réunion dans les bureaux n'aura lieu que lorsqu'un nombre suffisant des copies de ces propositions aura été préparé. (Très bien! très bien!)

M. Gambetta: Il y en a assez de prêtes. (On rit.)

La Chambre, consultée, décide qu'elle se retirera immédiatement dans ses bureaux pour examiner les deux propositions et nommer les commissions qui doivent les rapporter.

Achetez votre charbon chez Maclin, au No 34 de la rue Carondelet.

Allez tout de suite
Vous acheter un billet
Dans le tirage extraordinaire
De la Loterie de la Louisiane
11 décembre.
avec $10
Vous pouvez gagner
$100,000,
$30,000
ou $20,000.

L'Académie de Médecine de Paris vient de consacrer six séances à L'ACIDE SALICYLIQUE et au SALICYLATE DE SOUDE, l'un des dérivés du premier. Les journaux français ne tarissent pas sur les résultats surprenants obtenus par ce nouveau remède contre les rhumatismes et la goutte. Dans une communication faite par M. GERMAIN SÉE, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, on lit: "Les guérisons par le SALICYLATE DE SOUDE sont indéniables sur 55 cas de rhumatisme; un seul insuccès a été constaté! Les douleurs cessent au plus tard, dans l'espace de 2 jours, le plus souvent, au bout de 24 heures.

"Sur 71 cas de goutte, 7 cas de goutte et 6 cas de GOUTTE CHRONIQUE ont été rapidement guéris; les autres malades ont été notablement soulagés."

En somme, continue l'éminent praticien, le SALICYLATE DE SOUDE, qui donne 95 pour cent de guérisons, est préférable aux meilleures méthodes employées jusqu'à ce jour qui ne donnaient dans les 9/10 de cas, des résultats qu'au bout de 25 jours.

Les PASTILLES SALICYLÉES sont tout particulièrement recommandées pour les affections de la gorge, les bronches et le croup. On trouve des boîtes de SALICYLATE DE SOUDE de SCHLUMBERGER, dosés en 30 paquets, chez M. A. SCHLUMBERGER, chimiste, 38 rue Bergère, Paris. Nlle-Orléans chez MM. RIVET et CARROUCHE, Pharmaciens.

—151—

Les infirmités de l'âge.—Ces infirmités sont plus dures à supporter que les maladies de la jeunesse, le pouvoir de résistance ayant diminué et le mal et les souffrances ayant plus de prise sur un corps affaibli. Il est par conséquent essentiel que ce pouvoir de résistance soit augmenté. Les "Hostetter's Stomach Bitters", cordiaux tonique, sont excellents dans ce but. Ils combattent les infirmités particulières à l'âge et viennent au secours des natures épuisées. Ils vivifient les faibles constitutions, ajoutent pour ainsi dire, de l'huile nouvelle à la lampe vacillante de la vie, font circuler une chaleur nouvelle dans les veines refroidies, et soutiennent en même temps qu'ils allègent le fardeau de l'âge et en retardent le progrès. Les dames ayant une santé délicate, aussi bien que les personnes âgées, se trouvent bien de ce tonique stimulant qui est absolument pur, d'un bon goût et qui est recommandé par les médecins de réputation.

—No 1—

Succès étonnant.—C'est le devoir de toute personne qui a usé du Sirop allemand de Boschee d'en faire connaître les merveilleuses qualités à ses amis. Il guérit la consomption, la toux, le croupe, l'asthme, la pneumonie et de fait toutes les maux de gorge ou de poumon. Personne ne peut en user sans éprouver un soulagement immédiat. Trois doses suffiront, et nous considérons qu'il est du devoir de tout droguiste de le recommander aux pauvres poitrinaires mourants, pour qu'ils essaient au moins l'essai d'une bouteille, attendu que 40,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière, et que ce remède n'a pas échoué une seule fois. Le "SIROP ALLEMAND" ne saurait être trop connu. Demandez-le aux droguistes. Des bouteilles d'échantillon pour essai se vendent à 10 cents. Les bouteilles de taille régulière se vendent 75 cents, chez tous les droguistes.

MARIÉS.

STINSON—VILLARS—le 28 novembre 1877, à la résidence des parents de la mariée, par le Rév. Père. Massardier, de l'église de Ste Thérèse, FRED. A. STINSON, de l'Etat du Maine, à Mlle MARIE VILLARS, de cette ville. Pas de cartes.

Décédé, à Galveston, Texas, le mercredi 28 novembre 1877, à l'âge de vingt-huit ans, OCTAVE LATOUR, natif de cette ville. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Latour et Baboulin sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, samedi, à 4 heures précises.

Le convoi partira du débarcadère de Morgans Ferry Landing, au pied de la rue Ste Anne.

Décédée, hier matin, à 8 heures, Mme URSULE DANFLOUS, âgée de vingt trois ans, native de la commune de Trebède, canton de Trie, Hautes-Pyrénées. Les parents et amis et les membres de la Société St-Maurice, sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 2 P. M., 1er décembre 1877. Le corps est exposé encoignure Monroe et Royale, aux Casernes.

De la part de son époux, Guillaume Danflous.

Décédé, hier matin, à onze heures, à l'âge de quatre-vingt trois ans, PIERRE MONTFLEURY TALHAND. Les amis et connaissances de sa famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à trois heures. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, rue Quartier No 84 entre Royale et Bourbon.

SERVICE FUNÈBRE.

Lundi, 3 décembre, à 7 heures du matin, un service solennel sera chanté à l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, pour le repos des âmes de leurs bienfaiteurs défunts.

1erdéc—2t

ENTREPOT DE TAPIS.

17..........Rue de Chartres..........17

NOUS recevons en ce moment de fortes additions à notre stock ET VENDONS AUJOURD'HUI AUX PRIX ET AU-DESSOUS DES PRIX QUE NOUS DEMANDIONS AVANT LA GUERRE.
TAPIS AXMINSTER, Wellon, Velours.
BRUXELLES, INGRAINS à 3 plis, Venitiens, Chanvre.
TOILES CIREES, STORES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS; Etoffes à rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET NOTTINGHAM, Garnitures, &c.

30sept—3m PP. A. BROUSSEAU & SON.

ED. PINAUD est connu dans toute la société fashionable de l'Europe et de l'Amérique comme le principal et le plus habile fabricant de savons de toilette à Paris. Ses délicieux savons au suc de laitue, Ixora-Breoni, à la violette de Parme et Opoponax, sont sans pareils au monde. Grâce au soin scrupuleux avec lequel il choisit ses matériaux, le grand parfumeur a accompli des prodiges dans ce genre. Ses savons sont exquis; ils surpassent en réputation ceux des plus célèbres maisons. MM. Viole-Perret, Chéreau ainsi que les principaux pharmaciens de la ville annoncent au public qu'ils ont de ces savons en vente chez eux.

Louisiana Immigration Association.—Au No 82 de la rue Carondelet—Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1877.—Une réunion de la Société d'Immigration de la Louisiane aura lieu, à la salle de l'Exposition (entrée par la rue Carondelet) JEUDI, 6 décembre, à 7 heures du soir. Le public, ainsi que les sociétés des différentes nationalités, sont invités à y assister.
TOBIAS GIBSON, Président.
C. J. BERRY, Secrétaire pro tem.
1er déc—2t

Compagnie des Pompiers St-Bernard No 1—Séance mensuelle régulière et trimestrielle, LUNDI, 3 décembre 1877 à 7 heures P. M.—Attention—A la salle St Bernard. La plus grande ponctualité est requise—Distribution des cartes de bal.
Par ordre de J. N. AUGUSTIN, Président.
WM LE MONNIER, Secrétaire. 1déc—3t

AVIS.—Nlle-Orléans, 30 novembre 1877.—Avis est donné aux membres du "Cattle Owners Association" d'assister à une réunion qui aura lieu SAMEDI, 1er décembre, à 7 heures du soir, au marché Le Breton, angle de la rue Bread et du chemin du Bayou. Tous les propriétaires d'animaux à cornes sont invités à s'y trouver.
Par ordre du Président, A. S. AUDLER, secrétaire.
1er déc—

On demande

UN bon CORDONNIER pour chaussure de dame.
—Aussi—
Une PIQUEUSE pour chaussure de dame. S'adresser de suite chez SOL LION & CO., 112 rue Baronne.
1er déc—

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.—Tous les jeunes gens, membres de la Société, sont priés d'assister à la réunion des officiers, qui aura lieu, DIMANCHE, 2 décembre 1877, à l'Asile de la Société, à quatre heures P. M. But de la réunion: Organisation de bal. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du Président, PAUL ESTEBEN,
F. PUYAU, Secrétaire. 30nov—

Sociedad Menorquina de Beneficencia.—Los miembros de esta Sociedad se reuniran en asamblea general, el domingo 2 de Diciembre a las 4 1/2 horas de la tarde en la Logia Estrella Polar, calle Ramparts entre Esplanade y Kerlerec, para la eleccion de los dignatarios que deben regirla en el proximo año.
De orden del Señor Presidente.
G. SEGUI Y GARONA, Secretario. 30nov—2t

Banque du Sud.—Nlle-Orléans, 30 Novembre 1877.—Une élection de Directeurs de cette institution, pour l'année courante, aura lieu, au local de la Banque, le 12 décembre prochain, de midi à 1 heure de l'après-midi.
J. GARR, Caissier.
30nov—jus 12déc

AUX
100,000 PALETOTS!!
195, 197, 199 Vieille-Levée.

Pardessus! Pardessus!

Plus de 1000 PARDESSUS, provenant des célèbres ateliers d'une des plus grandes maisons de New York, ayant été achetés à 25 pour cent au-dessous de leur valeur, il y en a depuis $2.50 jusqu'aux qualités les plus riches et les plus solides, en passant par toutes les qualités moyennes et ce sont sans contredit les moins chers du marché.

Habillements complets pour Hommes et Jeunes Gens.

UN STOCK TRES CONSIDERABLE dans toutes les nouvelles nuances, embrassant toute la série des qualités depuis $5,50 et au-dessus. Des costumes vraiment élégants pour 8 et 10 piastres. Les prix depuis vingt ans n'ont jamais été si bas.

Costumes pour Enfants,

Matelassé et autre genre à la mode de la saison, à $1, $1,50 et au-dessus. Nous invitons les mères de famille à venir se convaincre et à visiter notre stock.

Chapeaux, Malles, Valises, Etc.

Notre stock dans ce département est immense. Les plus hautes qualités d'articles dont nous avons baissé tous les prix sur toute la ligne.

Lingerie pour Messieurs,

embrassant tous les genres désirables en CHEMISES blanches et de couleur, Cols, Cravates, Linge de dessous, etc., etc.

Nous garantissons une attraction sans précédent dans nos grands magasins de linge fait et sur commande, tout notre stock ayant été acheté pour du comptant et à très bon marché.

MICHEL LION,
195, 197 et 199 Vieille Levée.
8nov—

Cuisinière.

ON a besoin d'une bonne CUISINIERE au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 29nov—

Charbon. Charbon. Charbon.
L. C. MACLIN,
Marchand de CHARBON.
Bureau, No 34 de la rue Carondelet.
Dépôt, au coin des rues 21e et Levée.
1er déc—2t

TENNENT'S
Pale Ale.
BIERE ANGLAISE.
En débarquement du Steamship FITZROY, de Liverpool,
50 BARILS INDIA PALE ALE.
A vendre par U. BASSETTI,
29nov—1t 70 et 72 rue Peters, près Poydras.

Avis aux contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'état, à un escompte très avantageux pour ceux qui lui donneront leur clientèle. On appelle aussi l'attention du public sur le fait que la loi aux contribuables qui vont payer leurs taxes d'Etat expirent le premier décembre prochain. Le soussigné réglera également toutes les licences d'Etat, à un escompte libéral. Il se chargera aussi de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.
JOHN T. DUFOUR,
20nov— No 56 Passage de la Bourse.

OUVERTURE
—DU—
Nouveau Salon de Bière et Restaurant
—DE—
JULES KROST,
AUX Nos. 15 ET 17 DE LA RUE ST-CHARLES.
Samedi, 1er décembre,
à six heures du soir.
CETTE VASTE SALLE NEUVE est aussi belle que l'art a pu le faire.
RESTAURANT A LA CARTE.
On n'y trouvera que des vins et des liqueurs de premier choix. Le
Lager Beer de l'Ouest
se vendra au comptoir. 28 nov—1t

Liste de Souscription.

Pour paraître prochainement, en trois livraisons, "LA FILLE DU PRÊTRE," Récit social par ALFRED MERCIER. 1ère partie, FAUSSE ROUTE; 2ème partie, EXPIATION; 3ème partie, RÉHABILITATION.

Prix de l'ouvrage: Une piastre et demie.

On souscrit aux bureaux de l'ABEILLE, à l'Imprimerie Cosmo, Cutaine, 18 rue de Chartres; à la librairie Hébert & Co., encoignure Bienville et Chartres; au magasin de musique de P. Werlein, rue du Canal. 27 nov—

REGLEMENT

De Taxes arriérées d'Etat et de Ville.
—PAR—
ED. PEYCHAUD,
COURTIER.
GALLIER COURT, LETTRE C.
18nov—1m

ROSADALIS—ROSADALIS

Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'en est plaint.
A vendre par
E. J. HART & CO.,
73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas.
29juin—6m

Professeur de français et de mathématiques.

UN Français diplômé offre ses services comme professeur de français et de mathématiques soit dans un établissement d'éducation, soit dans une famille. S'adresser chez M. Lefevre, rue St Anne No 7. 13oct—

Pour opérer un partage.

A VENDRE OU A LOUER—Une grande écurie à vaches et une demeure, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Banks et Bandon. L'écurie a 150 pieds, plus ou moins, et se trouve dans un grand terrain. Il y a à côté, une écurie moins grande et une demeure. On vendra l'une de ces propriétés ou les deux. Pour les conditions, s'adresser à FRANK SHARP, No 62 de la rue du Camp ou à H. LANGE, No 325 de la rue Tchoupitoulas.
28 nov—28 24 25—1 2 4 9 11 12 16 18 19 déc.

Bonne occasion pour quelqu'un qui veut s'installer avec un petit capital.

GROCERIES

GROCERIE et CAFÉ à vendre pour cause de liquidation, une Grocerie à Café bien achalandée et un loyer très modéré, située à l'encoignure Dauphine et Union 3me District. Pour d'autres informations s'adresser sur les lieux. 10nov—1m

SOLLION. DREYFUS
SOL LION & CO.,
GRANDE OUVERTURE
De Magasin de Chaussures à des prix réduits, pour dames, hommes, et enfants, les meilleures marchandises que le marché offre.
P. S.—Les ordres de campagne sont respectueusement sollicités.
On fait les chaussures sur commande garanties.
7oct—6m. 112, RUE BARONNE.

PHILIP WERLEIN,
No 135 de la rue du Canal (Batisse Touro)
Le magasin de Pianos et de musique le plus vaste et le plus complet du Sud. J'appelle l'attention du public musical sur mes nouveaux
PIANOS DROITS DE CHICKERING.

qui sont présentés comme les pianos les plus parfaits du monde. Les fabricants en utilisant toutes ces améliorations développées dans la fabrication des pianos depuis les dernières 50 années ont réussi à faire un piano, qui surpasse tous les autres en sonorité de son, élasticité de touche et durabilité, et dont le prix est très modique.
J'ai toujours en magasin un assortiment de 200 PIANOS ET ORGUES de toutes les qualités aussi bien neufs que de seconde main, que je vends à des prix très bas et à des conditions très avantageuses.
Importation directe d'instruments de musique de tous genres, cordes, mécaniques, musique.
Réparation, location et accordage de pianos à prix réduits. 26 oct—

AU PUBLIC.

Ayant appris que certains marchands de pianos, de la Nlle-Orléans—marchands peu scrupuleux—se font passer, près de leurs amis et de leurs clients pour les agents de notre maison et, à l'aide de semblables faux prétextes, essaient de vendre des imitations qu'ils prétendent être de "VERITABLES PLEYEL", nous devons à notre réputation et au public de déclarer ici, de la manière la plus positive, que

Notre seul agent autorisé, à la Nlle-Orléans et dans les Etats du Sud, est
M. LOUIS GRUNEWALD,
DU GRUNEWALD HALL.

C'est la seule maison du Sud qui importe nos pianos DIRECTEMENT DE NOTRE FABRIQUE et que nous recommandons à ceux qui désirent avoir les "VERITABLES PLEYEL" accompagnés de notre certificat.

Nous ne sommes pas responsables de la qualité d'un piano quelconque vendu, par tout autre établissement, comme PIANO PLEYEL.

Pleyel, Wolff & Co.,
FABRICANTS DE PIANOS,
A PARIS.
Paris, France, septembre 1877. 30 mars

PHARMACIE DUCONGE,
39.........RUE DE CHARTRES.........39,
NOUVELLE ORLEANS.
A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie et favorablement connue, un assortiment complet de: MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui se rattache généralement à un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Wilcox's Dissentery Remedy. 1er sept—1 an.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud
17 mai 77—1an 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Le.

EDM. MANDIN & CIE.,
Successeurs de J. MANDIN & Cie.
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
57 rue Decatur - - - - - - - Nouvelle-Orléans,
—SEULS AGENTS DE—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de F. Sallé Fils.
Chateau de Fronsac de F. Eyraud.
Graves d'Ambarès, Duxpes Frères, &c., &c.
LIQUEUR. "L'Ermite de Bordeaux."
11avr77—1an

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville Vor MAIGNAN. Nlle-Orléans.
26 nov—1 an

ON DEMANDE DES AGENTS.
POUR LES INFORMATIONS S'ADRESSER A LA
Compagnie des Machines à Coudre de WILSON
829 BROADWAY, NEW YORK CITY,
NOUVELLE-ORLEANS, LE., CHICAGO, ILL.,
OU A SAN FRANCISCO, CAL.

TAPIS.
ELKIN & CO.,
168..........RUE DU CANAL..........16
Reçoivent les derniers genres, les genres les plus élégants de TAPIS.
AXMINSTER, VELOURS,
BRUXELLES TROIS PLIS, ET INGRAIN
NATTES DE BUREAUX
STORES ET CORNICHES,
RIDEAUX ET TAPISSERIE,
TOILES CIREES, de six à dix-huit pieds de larges
Au plus bas Prix.
4oct—au 1jv—PP

B. T. WALSHE,
IMPORTER AND DEALER IN
MEN'S FURNISHING GOODS,
CHILDREN'S CLOTHING,
CANAL ST.,
NEW ORLEANS

LES GRANDS MAGASINS
—DE—
Vêtements Confectionnés,
—DE—
C. LAZARD & CO.
213, 215 et 217, Vieille-Levée,
Près de la rue du Maine.
Vis-à-vis le Marché Français,
Regorgent en ce moment de
VETEMENTS FINS!
Dans le dernier genre,
—et de—
Vêtements à bon marché,
Convenables surtout pour les marchés du Sud et confectionnés avec le plus grand soin.
CES VETEMENTS SONT A LA FOIS SOLIDES ET ELEGANTS.
Nous avons le plaisir d'annoncer à nos amis et à nos clients, ainsi qu'au public, que nous avons à cette heure un assortiment complet de
Vêtements, du dernier genre,
pour hommes, adolescents, jeunes garçons et enfants.
AINSI QUE
Un assortiment considérable de
LINGE DE DESSOUS,
pour hommes et enfants.
CHEMISES blanches et en couleur.
COLS en toile.
NŒUDS de cravates.
CRAVATES écharpes.
MOUCHOIRS de soie.
BOUTONS pour devants de chemises.
BOUTONS de manchettes.
EPINGLES de cravates.
Etc., etc., etc.
—AUSSI—
CHAPEAUX feutre et laine du dernier genre
CASQUETTES en soie et en draps, pour hommes et enfants.
Un choix sans pareil de MALLES, VALISES, SACS DE VOYAGE, etc.
PARAPLUIES en soie et en coton, à prix réduits.
Tous ces articles sont marqués en chiffres connus.
Vêtements faits sur commande et garantis.
Un coupeur de premier ordre est employé dans la maison et veille spécialement à l'exécution des commandes.
C. LAZARD & CO.,
213, 215 et 217 Vieille-Levée, près de la rue Dumaine, vis-à-vis le marché français (halle aux viandes.) 1 nov—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 30 NOV.—CLASSE NO 285.

Tirage de 4 heures P. M.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
44	72	37	29	9	62	11	20	23	30	39	—	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature le 30 Nov. 1877—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILLE,
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

RHUME RHUME

Le Sirop Pectoral Balsamique de DUCONGE est non seulement la meilleure préparation connue pour les rhumes, l'asthme et toutes les affections de la poitrine et des poumons, mais à cause de la composition de ce sirop vraiment étonnant, il est très volontiers goûté par les enfants; ce qui est une puissante considération pour la mère.
A vendre par
A. CARROUCHE,
Agent pour la Louisiane.
No 39 rue de Chartres.
Et aussi par tous les pharmaciens.
18nov—1m

RESTAURANT ANTOINE.
Salon au premier, pour mariages, baptêmes, etc.
Chambres pour pensionnaires;
Repas sur commandes pour noces, soirées, bals, etc.

MADAME VEUVE ANTOINE ALCIATORE a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a engagé les services d'un chef de cuisine de premier ordre et que de grandes améliorations ont été effectuées dans les divers services de l'établissement, fondé par son mari et connu sous le nom de "RESTAURANT ANTOINE". Elle sollicite du public et de la clientèle de la ville et de la campagne, la continuation du bienveillant patronage qui avait été accordé à M. Alciatore.
16 nov—3m.

$5.00 Dentier, $5.00 Dentier, $5.00.
Dr Ch. MERMILLIOD,
DENTISTE,
196 Rue du Canal, près Remparts
Se charge de toutes les opérations concernant l'art du dentiste, fait des ratteliers depuis $5.00 et au-dessus. Garantit un travail consciencieux.
Le docteur bien connu à la Nouvelle-Orléans, y ayant pratiqué avec succès pendant plusieurs années, vient d'établir son cabinet à l'adresse ci-dessus.
Il serait heureux de recevoir ses anciens clients et amis.
Extraction de dents gratis tous les matins de 8 à 9 heures pour les pauvres.

CHAS. E. KELLS
—ET—
M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.
juin—

Dr. B. DE VILLENEUVE,
HOMŒOPATHE,
Membre correspondant de la société Médicale Homœopathique de France.
Médecin de l'Union Française.
Résidence: 218 RUE BOURGOGNE, Près Dumaine.
CONSULTATIONS: de 3 à 4 heures.
Cabinet de Consultations 132 rue du Canal près Carondelet.
Consultations de Midi à 1 heure.
Attention particulière donnée au traitement des maladies des dames.

Prof. LENORMAND.
Successeur de la célèbre Dentiste du marché Français.
ANNONCE au public qu'il arrache les dents à tout le monde, gratis, à son domicile, tous les jours de midi à quatre heures.
L'Essence de Malachite est à vendre à son office, No 112 rue St-Philippe.

A LOUER
LA MAISON No 97 rue du quartier, entre Bourbon et Dauphine, à proximité de deux lignes de chemin de fer urbain,—celle de l'Esplanade et celle de la rue Bourbon. Excellente pour une petite famille. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, ou au bureau de l'Abeille, No 73 Chartres.

A louer pour cause de départ.
LE premier étage de cette belle résidence à vérandah, située à l'encoignure St. Pierre et Royale, meublée ou non. S'adresser à l'encoignure St. Pierre et Royale.